

**PROGRAMME « BONNE ARRIVÉE » À L'ÉCOLE****Approuvée le 15 avril 2000****Révisée le 16 juin 2017****Révisée le 28 janvier 2022****Prochaine révision en 2024-2025**

Page 1 de 1

---

---

**PRÉAMBULE**

La sécurité des élèves est une priorité du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil). Un programme de « Bonne arrivée » permet de mieux assurer la sécurité des élèves à l'école.

**DÉMARCHE**

Chaque école du Conseil est tenue de mettre en œuvre un programme de « Bonne arrivée » à l'école en se basant sur le relevé quotidien des présences.

Le programme de « Bonne arrivée » à l'école doit comprendre des mesures, qui permettent de déceler la raison de l'absence inexplicée d'une ou d'un élève. Les mesures à cet égard consistent à déployer des efforts raisonnables pour communiquer promptement avec les parents, tuteurs ou tutrices.

Le programme tient compte des besoins locaux et de la situation particulière de l'école.

.....

**Référence** : Politique/Programme Note n° 123 – ministère de l'Éducation